



Mairie de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
77540 LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

Lumigny ☎ 01.64.25.64.73 ☎ 01.64.42.94.94
mairie.lumignyno@wanadoo.fr
<http://www.mairie-lumignyno.fr>

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR LA CREATION D'UNE ENTREE
CHARRETIERE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Coordonnées du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Localité :
N° Téléphone : N° Fax : Courriel :
 Entreprise prestataire (Dénomination et adresse) :

Caractéristiques de l'entrée charretière

N° Permis de construire / Déclaration préalable :
Longueur de l'entrée : Hauteur du surbaissé :
Largeur du rampant : Inclinaison du rampant :

Lieu des travaux

Adresse :

Demande d'arrêté municipal réglementant la circulation

La demande d'arrêté municipal réglementant la circulation n'est nécessaire que si les travaux sur trottoir ne permettent pas de prévoir un cheminement piéton d'une largeur de 1,20m ou que les travaux se situent sur la chaussée.

Sécurité des travaux

- L'emplacement des travaux devra être protégé par un système de protection physique (ex : clôture / palissade / barrière simple / séparateur béton / ...).
- L'emplacement des travaux devra être correctement balisé et signalé de jour comme de nuit.
- Afin de faciliter la circulation des personnes handicapées sur le trottoir, seules les demandes d'entrées charretières dites *classiques* (sans retour de bordure) seront accordées.

Date et durée des travaux

Date de début des travaux : Durée des travaux :

Documents à joindre

- Plan du projet de création de l'entrée charretière
- Photos des lieux avant travaux

Informations

- La permission de voirie est délivrée à titre précaire et révocable.
- La permission de voirie ne dégage pas le bénéficiaire de sa responsabilité en cas d'accident.
- La permission de voirie ne dispense pas d'obtenir les autorisations d'urbanisme préalables, nécessaires aux modifications de clôtures ou de façade.
- Le délai d'instruction de la demande est porté à 10 jours ouvrés.
- Les informations portées sur ce formulaire ont pour unique but de vous répondre. Elles ne feront pas l'objet d'un traitement informatisé et ne seront aucunement communicable à des tiers.

Fait à : le : Signature du demandeur :

Reçu en mairie le :